9è Rallye Régional de l'Alsace Bossue
3/4 OCTOBRE 2015
CPEA

REGLEMENT PARTICULIER

NB : Tous les articles non repris dans le présent règlement sont conformes
- Au code sportif de la FIA
- A la règlementation générale FFSA 2015
- A la règlementation Rallye FFSA 2015

REGLEMENT PARTICULIER

9è RALLYE Régional de l'Alsace Bossue

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : ..... **1er Août 2015**
Ouverture des engagements : ..... **1er Août 2015**
Clôture des engagements : ..... **21 Septembre 2015**
Parution du road-book : ..... Disponible au PC du rallye salle polyvalente Place Martzloff à Drulingen
..... **Le Samedi 3 Octobre de 7h00 à 12h30**
Dates et heures des reconnaissances : ..... **Le Samedi 3 Octobre de 8h00 à 16h30**
Vérifications des documents et des voitures :
- **le 3 octobre de 14h00 à 19h30** salle polyvalente Place Martzloff (administratives)
- **le 3 octobre de 14h15 à 19h45** Place Martzloff (techniques)

Heure de mise en place du parc de départ le :…….. ..... **Samedi 3 Octobre de 14h45 à 20h00**
Place Martzloff à Drulingen
1ère réunion des Commissaires Sportifs le :…….. ..... **Samedi 3 Octobre à 18h30**
Au PC du Rallye, salle polyvalente, Place Martzloff à Drulingen
Publication des équipages admis au départ le :…… .... **Samedi 3 Octobre à 20H00**
Au PC du Rallye, salle polyvalente, Place Martzloff à Drulingen
Publication des heures et ordres de départ le :……..... .. **Samedi 3 Octobre à 20H00**
Au PC du Rallye, salle polyvalente, Place Martzloff à Drulingen
Briefing des pilotes par écrit remis à l'administratif contre émargement et affiché
Au PC du Rallye, salle polyvalente, Place Martzloff à Drulingen
Départ 1ère étape à Drulingen: ..... **Dimanche 4 Octobre à partir de 8h30**
Arrivée 1ère étape à Drulingen: ..... **Dimanche 4 Octobre à partir de 16h18**
Vérifications finales : ..... Garage BC Autos à Drulingen
Publication des résultats du rallye le Dimanche 4 Octobre 2015 au PC à Drulingen ½ heure après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.
:
Remise des prix le Dimanche 4 Octobre 2015 à la salle polyvalente Place Martzloff à 19h00

<u>Notification importante</u> : aucune remorque ne sera admise dans le secteur de la Place Martzloff à Drulingen
Parking obligatoire à 500 m aux Etablissements BIEBER rue de Weyer.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile-Club de la Moselle organise les 3 et 4 Octobre 2015 en qualité d'organisateur administratif, avec le concours de l'association SMAB (Sports Mécaniques Alsace-Bossue) en qualité d'organisateur technique et des municipalités de Drulingen et Sarre-Union ainsi que des communes traversées par le rallye, 9è Rallye Régional de l'Alsace Bossue.

Le 9è Rallye de l'Alsace Bossue est inscrit en CPEA

Visa du Comité régional Lorraine-Alsace N° 32 en date du 29 juin 2015

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R 370, en date du 22/07/2015

Comité d'Organisation

Président : ..... M. Jean-Claude RIEGER
Membres : ..... Tous les membres des Comités Directeurs de l'association SMAB et de l'ASAC Moselle
Secrétariat du Rallye, Adresse (avant le 3/10/15): .....

Bernard BUSSEREAU, 38, Rue Foch,
57500 SAINT-AVOLD
Téléphone : 03.87.92.05.42
Portable : 06.87.52.89.20
Fax : 03.87.92.05.42
Mail : bbussereau@wanadoo.fr

Permanence du Rallye : .....Salle Polyvalente, Place Martzloff à Drulingen Tél : 03 88 00 99 17
Lieu, date, horaire : ..... Samedi 3 Octobre de 12h00 à 20h00
.....Dimanche 4 Octobre de 7h30 à 21h00

Organisateur technique

Nom : SMAB (Sports Mécaniques Alsace Bossue) représentée par M.Jean-Claude RIEGER, Président.....
Adresse : 7, Buchaeckerweg, 67320 DRULINGEN

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires sportifs :.....Patrice COTTET, Lic 8012/0305
Commissaires Sportifs : .....Jacky JUNG, lic 72/0306
..... Serge STANEK, Lic 138798/0308
Directeur de Course : ..... Patrick FOSTIER, Lic 1362/0201
Directeur de Course Adjoint : ..... Daniel BLANQUIN, Lic 1941/0308
Directeurs de Course délégués aux ES (PC) :..... Jean-Marie ESLINGER, Lic 168503/0308
..... Jean SINGER, Lic 164561/0308
Directeurs de Course délégués aux ES (en ES) :ES 1/3/5:..... Michel LEONATE, Lic 12844/0323
.....Jean-Jacques SICHLER, lic 17673/0323
ES 2/4/6:.....Franck MADER, Lic 187564/0323
.....Matthieu BERST, Lic 145079/0323

Médecin Chef : ..... Dr Claude GUTZWILLER
Commissaire Technique responsable : ..... Claude CUENOT, lic 4454/0405
Commissaires techniques ..... Denis DERCHE, Lic 33547/0314
..... Emile TENA, lic 124058/0305

Chargé des relations avec les concurrents: .....Claude CONDAMIN, Lic 122813/0314
Responsable des Commissaires :.....Bernard BUSSEREAU, Lic 1503/0306
Responsable parcs.....Jean-Michel HENRY, Lic 15551/0308
Véhicule Tricolore.....Fabrice VAN WONTERGHEM, Lic 1183/0314
Classements informatiques : ..... Gérard PEUREUX, Lic 11719/0305
Chargés des relations avec la presse : ..... Jeannot STUTZMANN

1.2P. ELIGIBILITE

Le 8è Rallye Régional de l'Alsace-Bossue compte pour la Coupe de France des Rallyes 2016 cöef 2 et le Trophée des Rallyes et Rondes 2015 du Comité Régional Lorraine-Alsace .....

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le : **Samedi 3 Octobre de 14h00 à19h30** à :
DRULINGEN, Salle Polyvalente, Place Martzloff .....
Les vérifications techniques auront lieu le **le Samedi 3 Octobre de 14h15 à 19h45**, Place Martzloff à Drulingen
Les vérifications finales seront effectuées au Garage BC Autos à Drulingen
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 9è rallye Régional de l'Alsace Bossue doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **21 Septembre 2015 (cachet de la poste faisant foi)**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **110** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : .....300 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : .....600 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Merci de joindre la photocopie des permis de conduire, et des licences.

Les demandes d'engagement seront disponibles sur internet (http://www.sportautolorals.fr/), ou auprès du Secrétariat du Rallye (mail : bbussereau@wanadoo.fr)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.
L'assistance sera autorisée au parc d'assistance de SARRE-UNION uniquement

Dans le parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :
- De tenir à proximité immédiate et visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers de type A, B, C de 5 kg au moins ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3x5m minimum) résistant aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- En outre, il est rappelé que le piquetage est interdit

Conformément à la règlementation FFSA, chaque infraction fera l'objet d'une pénalité de 200 €

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6.P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-
312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.
Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.
Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.
Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.
A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation).
L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.A l'avant de la voiture, le numéro

d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné àdroite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- ***Pour tous les rallyes chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520X110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur.***

L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'art 5.4du présent règlement.

4,6,2 Un logo noir sur fond blanc, SECURITE de 520 x 110 mm devra figurer sur la partie inférieure des vitres arrières latérales des voitures 000, 00, 0.

4.7. CAMERA ET APPAREILS DE PRISES DE VUE

L'installation de caméra et/ou d'appareil de prise de vue devra avoir reçu l'approbation du Commissaire Technique Responsable.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

5.1. Il est permis aux concurrents d'apposer librement toute publicité sur leurs voitures, pour autant que celle-ci :

- soit autorisée par la réglementation FFSA et les règlements de la FIA,
- soit en conformité avec l'article 4.1.1. du présent règlement,
- ne soit pas contraire aux bonnes moeurs et coutumes,
- n'empiète pas sur les endroits réservés aux plaques et panneaux de compétition,
- soit conforme au plan d'identification FFSA lorsque celui-ci est applicable.

5.2. Pour les Rallyes Nationaux (hors Championnat de France et Championnat de France Terre) et Régionaux, les concurrents devront apposer sur leur voiture les panneaux de portière conformes au Règlement standard fournies par l'organisateur.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 9è Rallye Régional de l'Alsace Bossue représente un parcours de 162,82 Km
Il est divisé en 1 étape et 3 sections.
Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37,71 Km
Les épreuves spéciales sont :

ES 1,3,5 Berg-Thal Drulingen: 6,02 Km
ES 2,4,6: Hirschland : 6,55 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P.

Les reconnaissances auront lieu le Samedi 3 Octobre 2015 de 8h00 à 16h30
(3 passages maximum par concurrent)

6.2.7. PENALITES : RECONNAISSANCES EN DEHORS DES JOURS ET HEURES AUTORISES, OU NON RESPECT DU NOMBRE DE PASSAGES :

- départ refusé
- amende identique à la valeur de l'engagement du rallye
- demande de sanction disciplinaire au prés de la FFSA

LES TROIS PENALITES SERONT CUMULEES
DES CONTROLES PEUVENT ETRE EFFECTUES PAR LA F.F.S.A.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaire de route : ..... Combinaison ou chasuble orange

Chef de poste : ..... Combinaison ou chasuble orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces et cumulables

Scratch :

1er : 330€
2è : 200€
3è : 100€

Classe

1er : 300€ (si moins de 3 partants, 50% du montant)
2è : 150€ (si plus de 5 partants)
3è : 80€ (si plus de 10 partants)
4è : 40€ (si plus de 15 partants)

+ Coupes

1er équipage féminin **:** 150 € + 1 coupe

Nota : les équipages bénéficiant d'une remise sur l'engagement verront leur prix réduit d'un montant équivalent à la remise dont ils ont bénéficié.

3 Commissaires tirés au sort seront récompensés

D'autres coupes pourront être offertes différemment

La remise des Prix se déroulera à la salle polyvalente, Place Martzloff à DRULINGEN, le 4 octobre à 19h00